



Redevances Aéroport de Melun-Villaroche

Redevances Aéroport de Melun-Villaroche		
Aérodrome		Melun 2023
ATTERRISSAGE	MMD<T	
ULM <0,5T	0,5	12,00 €
Aéronefs non basés	1	20,00 €
	2	
	3	30,00 €
	4	
	5	35,00 €
	6	
	7	55,00 €
	8	
	9	
	10	70,00 €
	11	
	12	
	13	85,00 €
	14	
	15	
	16	100,00 €
	17	
	18	
	19	
	20	
	50	310,00 €
	par T supp	7,00 €
Aéronefs basés		-15%
CARTE FORFAIT ATTERRISSAGE		
15 Atterrissages	<2T	265,50 €
	<4T	398,25 €
	<6T	464,63 €
	<9T	730,13 €
30 Atterrissages	<2T	462,00 €
	<4T	693,00 €
	<6T	808,50 €
	<9T	1 270,50 €

45 Atterrissages	<2T	641,25 €
	<4T	961,88 €
	<6T	1 122,19 €
	<9T	1 763,44 €
60 Atterrissages	<2T	717,00 €
	<4T	1 075,50 €
	<6T	1 254,75 €
	<9T	1 971,75 €
ABONNEMENT ATT 1 AN		
Assoc et clubs agréés	<2T	800,00 €
	ULM	-50%
	de 2 à 6T	1 000,00 €
Sociétés maintenance		1 000,00 €
Assoc et clubs non agréés	<2T	1 400,00 €
	ULM	-50%
	de 2 à 6T	1 800,00 €
Extérieurs	<2T	2 000,00 €
	ULM	-50%
	de 2 à 6T	2 600,00 €
BALISAGE		30,00 €
STATIONNEMENT		Franchise
par T / heure	par T/heure	1h30
forfait journalier	<2T	20,00 €
	<4T	40,00 €
	<6T	60,00 €
	= ou >6T	100,00 €
forfait mensuel	<2T	200,00 €
	<4T	400,00 €
	<6T	600,00 €
	= ou >6T	1 000,00 €
PASSAGER	par pax D	10,00 €
CARBURANT	par hectolitre	2,00 €



**AÉROPORT DE MELUN - VILLAROCHE
TARIFS PRESTATIONS AÉROPORTUAIRE (€ HT)**

OUVERTURE AÉRODROME HORS DES HORAIRES PUBLIES

entre 22h00 et 00h00	200 €
entre 00h00 et 06h00	300 €
dimanche (en sus des autres tranches)	+50%
jour férié	+100%

AFIS (sur demande) avec Service SSLIA - Hors horaires contrôle ATC

horaire d'ouverture aérodrome 06h00-22h00	125 €
entre 22h00 et 00h00	200 €
entre 00h00 et 06h00	300 €
dimanche (en sus des autres tranches)	+50%
jour férié (en sus des autres tranches)	+100%

PERSONNEL D'EXPLOITATION (sur demande - par agent par heure - minimum 2 heures)

horaire d'ouverture de l'aéroport	90 €
entre 22h00 et 00h00	135 €
entre 00h00 et 06h00	180 €
dimanche (en sus des autres tranches)	+50%
jour férié (en sus des autres tranches)	+100%

REPORTAGE

photographique - ½ journée	600 €
photographique - journée	1 000 €
cinématographique - ½ journée	1 200 €
cinématographique - journée	2 000 €
plusieurs jours	sur devis

LOCATION DE SURFACES POUR OPERATIONS SPECIALES	
stationnement de véhicule léger par jour	10 €
par m² occupé et par jour	1,50 €
FRAIS D'ANNULATION	
annulation avec un préavis supérieur à 48h	aucun frais
annulation avec un préavis entre 24h et 48h	+ 50% des coûts prévisionnels
annulation avec un préavis inférieur à 24h	+ 100% des coûts prévisionnels

Remarque : Les tarifs sont exprimés en prix hors taxes



Conditions et Modalités de Règlement

Pour les aéronefs basés

Le SYMPAV exploitant aéroport établit des titres pour le règlement des redevances et taxes au mouvement ou forfait abonnement selon identité de l'utilisateur ou de la structure. Les titres sont à régler au nom de la trésorerie Principale Melun Val de Seine par chèque ou virement.

Pour les aéronefs extérieurs - aviation générale, affaires, entraînements

Le règlement est à effectuer au comptant auprès des agents AFIS ou au bureau de l'exploitant à **chaque mouvement**, si aucun abonnement n'est souscrit.

Des pénalités de retard seront appliquées pour tout retard de règlement des mouvements extérieurs - frais de recouvrement : 40 Euros

Règlement via l'application AEROPS

1/ En installant l'application AEROPS sur son mobile pour effectuer des paiements, assurer le suivi de ses facturations.

- installer l'application
- Déclarer son mode de paiement
- Déclarer son aéronef (immatriculation)
- Pour chaque atterrissage, indiquer l'aéroport, l'aéronef utilisé et la durée de stationnement.

2/ Via un lien Web accessible par QR code et effectuer la transaction de règlement.

- Renseigner l'immatriculation de l'aéronef
- indiquer la MTOW si l'aéronef n'est pas enregistré dans la base de données (au premier règlement)

Sur le site internet la procédure complète : <https://www.aerops.com/fr/pour-les-pilotes>